



Club de Bruxelles



n° 16132

QUELLE POLITIQUE EUROPEENNE DE L'ENVIRONNEMENT ?

Etude préparée par le CLUB DE BRUXELLES
pour sa Conférence des 6 et 7 février 1992

© copyright Club de Bruxelles

1992

T A B L E D E S M A T I E R E S
--

INTRODUCTION

1ère Partie L'Environnement dans le Marché Unique

CHAPITRE 1	LE CADRE JURIDIQUE	1.1
A.	L'ACTE UNIQUE	1.1
1.	Trois articles directeurs	1.2
2.	Trois articles principes	1.4
a)	La prévention	1.4
b)	La subsidiarité	1.4
c)	Le principe du pollueur/payeur	1.4
3.	Les amendements de Maastricht	1.6
B.	ECOLOGIE ET LIBRE CIRCULATION	1.7
1.	L'application de l'Article 100 A §4	1.7
2.	L'Arrêt de la Cour sur les bouteilles danoises	1.9
3.	Le cas des bouteilles plastiques consignées en Allemagne	1.12
4.	Litiges autour de la "voiture propre"	1.14
CHAPITRE 2	L'INTEGRATION DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES	1.17
A.	LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE	1.17
1.	Les méfaits d'une agriculture intensive	1.18
2.	Les orientations communautaires	1.19
a)	Le Livre Vert	1.19
b)	Un avenir pour l'agriculture européenne	1.20
c)	Améliorer l'efficacité des structures agricoles	1.20

3.	Rendre compatibles l'environnement et l'agriculture	1.21
4.	Les propositions en suspens	1.22
5.	La directive sur les nitrates	1.23
6.	La biotechnologie	1.24
	a) L'utilisation confinée des OGM	1.25
	b) La dissémination volontaire d'OGM	1.25
B.	LA POLITIQUE REGIONALE	1.26
C.	LA POLITIQUE DE L'ENERGIE	1.28
1.	Des codes de bonne conduite pour les entreprises	1.29
2.	Les économies d'énergie	1.30
3.	Les énergies renouvelables	1.30
4.	L'énergie nucléaire	1.31
	a) Les leçons de Tchernobyl	1.32
	b) Les programmes de recherche	1.33
5.	Le gaz : une solution d'avenir ?	1.34
6.	Les fonds communautaires pour l'énergie	1.34
D.	LA POLITIQUE DES TRANSPORTS	1.35
1.	Le transport routier	1.35
2.	Le transport aérien	1.36
3.	Le transport des matières dangereuses	1.36
4.	L'avenir du transport combiné	1.37
5.	Le transit alpin	1.37
E.	L'OUVERTURE DES MARCHES PUBLICS	1.39
CHAPITRE 3	LES INSTRUMENTS D'ACTION	1.40
A.	LE CINQUIEME PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT	1.40
1.	Les cibles	1.41
2.	La multiplication des instruments	1.42
3.	Les priorités	1.42
4.	La mise en oeuvre	1.42
5.	Le quatrième programme reste d'application en 1992	1.43

B.	L'AGENCE EUROPEENNE POUR L'ENVIRONNEMENT	1.45
1.	Les besoins d'information	1.45
2.	Le programme CORINE	1.46
a)	Objectifs du programme	1.47
b)	L'avenir de CORINE	1.47
3.	Le difficile lancement de l'AEE	1.48
a)	Les propositions de la Commission européenne	1.49
b)	Les obstacles parlementaires	1.50
c)	1990 : le compromis et la création de l'AEE	1.51
d)	La question du siège en suspens	1.52
C.	LIFE : LE PREMIER INSTRUMENT FINANCIER	1.54
1.	Pourquoi un instrument financier ?	1.55
2.	Quatre objectifs prioritaires	1.55
3.	Renforcer le principe du pollueur-payeur	1.57
4.	L'intégration des programmes MEDSPA, ACNAT & NORSPA	1.59
a)	NORSPA	1.59
b)	MEDSPA	1.60
c)	ACNAT	1.62
CHAPITRE 4	LES FONDS COMMUNAUTAIRES	1.63
A.	LES FONDS STRUCTURELS	1.63
1.	Le FEDER	1.65
2.	Le FEOGA Orientation	1.67
3.	La création d'un fonds de cohésion	1.67
B.	LES ACTIONS COMMUNAUTAIRES POUR L'ENVIRONNEMENT	1.69
C.	LES FONDS DE RECHERCHE	1.71
1.	Les programmes de R&D pour l'environnement	1.72
2.	Les autres programmes de R&D	1.73
D.	LE ROLE DE LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	1.75

CHAPITRE 5	LES ARMES FISCALES	1.77
A.	QUELLES TAXES POUR L'ENVIRONNEMENT	1.77
1.	La situation actuelle	1.78
2.	Les domaines d'action	1.79
a)	La destruction de la couche d'ozone et les CFC	1.79
b)	La pollution de l'eau	1.80
c)	Les rejets d'engrais pour l'agriculture	1.80
d)	La pollution atmosphérique	1.81
e)	Le bruit des avions	1.81
f)	Les véhicules automobiles	1.81
g)	Les déchets	1.82
B.	DES EXEMPLES NATIONAUX	1.82
1.	Différenciation des taxes sur les automobiles aux Pays-Bas et en Grèce	1.82
2.	Taxe sur les effluents déversés dans les eaux en Allemagne	1.83
3.	Le système de caution-remboursement au Danemark	1.84
4.	Différence de prix entre l'essence avec et sans plomb	1.84
C.	LE DEBAT SUR L'ECO-TAXE	1.85
1.	Les grands principes	1.85
a)	Les fondements de la proposition de la Commission	1.86
b)	Les données du problème	1.86
c)	Quelles solutions ?	1.87
2.	La solution fiscale	1.87
a)	Une taxe à la fois sur l'énergie et le CO ₂	1.88
b)	Une taxe neutre ?	1.89
c)	Quel serait l'impact économique ?	1.90
3.	En attendant des propositions concrètes	1.90
a)	Les grands partenaires commerciaux doivent suivre	1.91
b)	La volonté politique existe	1.91

CHAPITRE 6	LES RELATIONS INTERNATIONALES	1.94
A.	LES PRIORITES DES DOUZE	1.94
1.	Les actions communautaires	1.95
2.	La protection des Alpes	1.96
3.	Au sein du GATT	1.96
4.	La Conférence de Rio	1.98
5.	<i>Les documents de Rio</i>	1.100
B.	LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT	1.101
1.	La Convention de Lomé	1.102
a)	Les lacunes de Lomé I et Lomé II (1975-1985)	1.102
b)	La vision "éclatée" de Lomé III (1985-1990)	1.103
c)	Les innovations de Lomé IV (1990-2000)	1.103
2.	La coopération en Asie et en Amérique Latine	1.104
3.	La protection des forêts tropicales asiatiques	1.104
C.	LA COOPERATION AVEC LES PAYS DE L'EST	1.105
1.	Les Conférences se multiplient	1.106
2.	Les actions concrètes	1.109
a)	Le programme PHARE	1.109
b)	Les programmes PHARE nationaux	1.109
c)	Les programmes PHARE régionaux	1.110
3.	Participation de la Communauté à tous les niveaux	1.111
a)	Le Centre Régional de l'Environnement à Budapest	1.111
b)	Dérogations spéciales pour l'ex-RDA	1.111
4.	Le Vème programme communautaire pour l'Environnement	1.111
D.	LA COOPERATION DANS LE BASSIN MEDITERRANEEN	1.114
1.	Les principales décisions	1.114
2.	Les programmes ENVIREG et MEDSPA	1.118
3.	Des actions concrètes	1.120

2ème Partie La législation communautaire
--

CHAPITRE 1 INFORMATION ET ENVIRONNEMENT

A.	L'ACCES A L'INFORMATION	2.1
1.	L'inventaire des sources d'information	2.1
2.	La liberté d'accès à l'information	2.2
B.	EVALUATION D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT	2.3
1.	Evaluation des coûts de la lutte contre la pollution industrielle	2.3
2.	Incidences des projets publics et privés sur l'environnement	2.3
3.	Vers une évaluation d'impact des politiques nationales	2.5
a)	Quels avantages?	2.5
b)	Quelles obligations pour les Etats membres?	2.5
c)	Quels coûts de mise en oeuvre ?	2.6
C.	BIENTOT UN AUDIT VERT POUR LES ENTREPRISES	2.6
1.	Pourquoi ce système ?	2.6
2.	Quelles sont les entreprises visées ?	2.7
3.	La marche à suivre	2.7
4.	Le contenu de la déclaration périodique	2.8
5.	Le logo	2.8
6.	Les avantages du système	2.9
7.	Pourquoi une base volontaire?	2.9
D.	LE SYSTEME DU LABEL ECOLOGIQUE	2.10
1.	Pourquoi un label vert?	2.11
2.	Quels sont les produits concernés	2.11
3.	Quels sont les critères d'attribution	2.12
4.	Les organismes responsables	2.13
5.	Les labels nationaux	2.13
a)	L'Ange Bleu en Allemagne	2.13
b)	La France prête à lancer le label NF-Environnement	2.14
c)	L'initiative danoise	2.14
d)	Le projet irlandais	2.15
e)	A l'examen aux Pays-Bas	2.15
f)	Consultation au Royaume Uni	2.15

CHAPITRE 2	LA BATAILLE DE L'EAU	2.16
A.	TRAITER LES EAUX URBAINES RESIDUAIRES	2.17
1.	La nécessité d'une action communautaire	2.17
2.	La directive	2.18
3.	Les conséquences attendues de la directive	2.20
B.	LES PRINCIPALES DIRECTIVES CONCERNANT L'EAU DOUCE	2.21
1.	Les objectifs et les normes de qualité	2.21
2.	Les rejets de substances dangereuses	2.25
3.	Les directives d'application de la réglementation de 1976	2.28
4.	Pollution des eaux et secteurs industriels	2.32
5.	Comment contrôler la pollution des eaux	2.35
6.	Le fleuve le plus pollué d'Europe : le Rhin	2.37
7.	La protection du bassin du Danube	2.39
8.	La protection de l'Elbe	2.40
9.	La pollution des eaux par les nitrates	2.41
C.	PROTEGER LA MER	2.43
1.	La Convention de Paris et la protection de l'Atlantique Nord	2.43
2.	La pollution des mers par les hydrocarbures	2.45
3.	L'intervention communautaire dans le Golfe	2.49
a)	Le rôle de la Task Force	2.49
b)	L'engagement financier de la Communauté	2.51
4.	L'accord de Bonn et la protection de la Mer du Nord	2.52
5.	La protection de l'Atlantique Nord-Est	2.53
6.	La CEE et les eaux de l'Afrique Orientale	2.54
7.	Autres actions internationales	2.54
CHAPITRE 3	LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE	2.56
A.	SAUVER LA COUCHE D'OZONE	2.56
1.	La CEE s'attaque aux aérosols	2.57
2.	Les industries des mousses plastiques et du froid sont visées	2.58
3.	La Convention de Vienne et le Protocole de Montréal	2.58

4.	Elimination totale des CFC en 1997	2.59'
5.	Comment relever ce défi industriel et technologique ?	2.60
6.	La pollution par l'ozone	2.61
B.	COMBATTRE L'EFFET DE SERRE	2.62
1.	Les conséquences d'un réchauffement planétaire	2.62
2.	Réduire les émissions de CO ₂	2.63
C.	LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE	2.64
1.	Les objectifs de qualité de l'air	2.65
2.	Normes de qualité de l'air pour les oxydes d'azote	2.66
3.	Les directives sur l'anhydride sulfureux	2.67
4.	La pollution par le plomb	2.69
D.	LA POLLUTION INDUSTRIELLE	2.70
1.	Les dépôts acides	2.70
2.	La directive-cadre de 1984	2.72
3.	Les émissions des grandes usines de combustion	2.72
4.	Stratégie globale et perspectives	2.74
E.	LA POLLUTION TRANSFRONTALIERE	2.75
1.	Les Conventions internationales	2.75
2.	Le protocole sur les composés organiques volatils (COV)	2.76
F.	L'INCINERATION DES DECHETS	2.77
1.	Les usines municipales d'incinération des déchets	2.77
2.	Les nouvelles usines municipales d'incinération des déchets	2.78
3.	Les anciennes usines municipales d'incinération existantes	2.79
4.	L'incinération des déchets dangereux	2.81
	a) Quels déchets, quelles usines ?	2.81
	b) Les valeurs-limites	2.81
G.	LA POLLUTION AUTOMOBILE	2.83
1.	L'essence sans plomb	2.83
2.	Les pots catalytiques	2.84
3.	Les nouvelles normes	2.85
4.	Des incitations fiscales pour les voitures propres	2.88

CHAPITRE 5	LES PRODUITS CHIMIQUES	2.107
A.	LA DIRECTIVE "SEVESO"	2.107
B.	LA COMMERCIALISATION ET L'UTILISATION DES SUBSTANCES DANGEREUSES	2.110
1.	Première directive générale	2.110
a)	Informations supplémentaires	2.111
b)	La liste s'allonge	2.112
2.	La directive sur les PCB	2.112
3.	Le nouveau règlement sur les exportations et les importations de produits chimiques dangereux	2.113
4.	Programme d'action concernant le cadmium	2.114
5.	Les retardateurs de flammes	2.114
6.	L'amiante	2.115
7.	Evaluer et contrôler les risques présentés par les substances existantes	2.117
C.	DIRECTIVE SUR LE REJET DES SUBSTANCES DANGEREUSES	2.118
D.	LE TRANSPORT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	2.119
1.	Un certificat de formation professionnelle	2.119
2.	Le préposé aux produits dangereux	2.120
3.	La prévention des accidents dans le transport maritime	2.121
4.	Initiatives des Nations Unies	2.122
E.	LA CLASSIFICATION, L'EMBALLAGE ET L'ETIQUETAGE DES SUBSTANCES DANGEREUSES	2.123
1.	Notification des substances	2.124
2.	Clause de sauvegarde	2.125
3.	La classification des substances dangereuses	2.125
4.	L'emballage des substances dangereuses	2.125
5.	L'étiquetage	2.125
F.	LE DEBAT SUR LES DETERGENTS SANS PHOSPHATES	2.126

CHAPITRE 6	LA GESTION DES DECHETS	2.128:
A.	LA DIRECTIVE SUR LES DECHETS	2.130
B.	LA DIRECTIVE SUR LES DECHETS TOXIQUES ET DANGEREUX	2.130
C.	LA DIRECTIVE SUR LES PCB ET LES PCT	2.131
D.	L'INCINERATION DES DECHETS	2.132
	1. Les incinérateurs municipaux	2.133
	2. L'incinération des déchets dangereux	2.133
	a) Une approche intégrée	2.134
	b) Les délais d'adaptation	2.135
E.	LA PROPOSITION D'UN SYSTEME DE RESPONSABILITE CIVILE	2.135
F.	LA DIRECTIVE SUR LES EMBALLAGES DES ALIMENTS	2.137
G.	PROPOSITION DE DIRECTIVE POUR TOUS LES EMBALLAGES	2.138
	1. Les objectifs poursuivis	2.138
	2. Quelles obligations pour les Etats membres?	2.139
	3. Les moyens d'action	2.139
	4. La création d'un fonds spécial	2.140
	5. Le marquage des emballages	2.140
H.	LA MISE EN DECHARGE DES DECHETS	2.140
	1. Mieux contrôler l'élimination des déchets	2.141
	2. Les cinq objectifs de la proposition	2.141
	3. Un exemple de décharge en Allemagne	2.142
I.	LES MOUVEMENTS TRANSFRONTALIERS DE DECHETS DANGEREUX	2.143
	1. La directive de 1984	2.143
	2. Nouvelle directive en 1986	2.144
	3. Nouvelle proposition de règlement (1990)	2.145
	4. La Convention de Bâle n'est toujours pas en vigueur	2.146

J.	MISE EN OEUVRE D'UNE STRATEGIE COMMUNAUTAIRE	2.147
CHAPITRE 7 LES RESSOURCES NATURELLES		2.149
A.	LES FORETS : UNE RESSOURCE EN PERTE DE VITALITE	2.149
1.	La protection des forêts contre les incendies	2.150
2.	Le programme d'action CEE de 1989 pour les forêts	2.151
B.	LA FAUNE ET LA FLORE	2.152
1.	La conservation des oiseaux sauvages	2.153
2.	La protection des cétacés	2.155
3.	La protection des bébés-phoques	2.156
4.	L'interdiction des importations de certaines fourrures	2.158
5.	Le commerce international des espèces menacées d'extinction	2.159
6.	La protection des animaux d'élevage	2.161
7.	La protection des animaux utilisés à des fins expérimentales	2.162
8.	La directive sur les habitats	2.163
9.	Les autres actions	2.164
CHAPITRE 8 L'ENVIRONNEMENT URBAIN		2.165
A.	L'AVENIR DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN	2.167
1.	Europe : l'histoire commune des zones urbaines	2.168
2.	Les tendances actuelles des zones urbaines	2.168
3.	Quelles sont les principales sources de pollution dans les villes ?	2.169
4.	Pourquoi la dégradation urbaine	2.171
B.	QUELLE STRATEGIE POUR L'ENVIRONNEMENT URBAIN ?	2.172
1.	Les instruments de l'action CEE	2.172
2.	Les domaines d'action	2.174

CHAPITRE 9	L'APPLICATION DES DIRECTIVES COMMUNAUTAIRES	2.177
A.	LES FONDEMENTS JURIDIQUES	2.178
1.	La Cour de Justice européenne	2.179
2.	La procédure d'infraction selon l'Article 169 du Traité	2.179
B.	LES PROCEDURES D'INFRACTION PAR ETAT MEMBRE	2.180
1.	L'Allemagne : trop sûre d'elle	2.181
2.	La Belgique : le divorce entre la loi et la réalité	2.182
3.	Le Danemark : le meilleur élève de la classe	2.183
4.	L'Espagne a un sérieux retard à rattraper	2.183
5.	La France cache bien son jeu	2.184
6.	La Grèce manque d'infrastructures	2.186
7.	L'Irlande : l'environnement reste un luxe	2.186
8.	L'Italie : une législation trop laxiste et des régions négligentes	2.187
9.	Le Luxembourg : à petit pays, petits problèmes	2.188
10.	Les Pays-Bas : sceptiques face à la politique communautaire	2.188
11.	Le Portugal : l'essor économique prime sur l'environnement	2.189
12.	Le Royaume-Uni : une opinion publique très mobilisée	2.190
C.	LE CONTRE-EXEMPLE BRITANNIQUE	2.191
D.	POUR UNE "POLICE" EUROPEENNE DE L'ENVIRONNEMENT	2.193
A N N E X E :	Répertoire de la législation communautaire en vigueur sur l'environnement	A.1

INTRODUCTION

L'environnement fait désormais partie intégrante de l'économie, affectant l'ensemble des secteurs industriels et agricoles. Il ne s'agit plus d'une mode, mais d'une prise de conscience de la gravité d'une situation de plus en plus fréquemment dénoncée par les citoyens et les consommateurs européens. Bon gré, mal gré, les industriels doivent aujourd'hui s'adapter à cette réalité. Certains le ressentent comme une contrainte, d'autres comme une opportunité, mais nul ne peut y rester indifférent. D'autant plus que la Communauté européenne a, elle aussi, fait de l'environnement une priorité et que 1992 sera, à cet égard, une année déterminante.

Progressivement, la Communauté européenne s'est donnée les moyens d'agir et, à l'approche du Marché Unique, elle a renforcé ses politiques. **La première partie de cette étude est entièrement consacrée à l'environnement dans le Marché Unique.** Les règles définies dans le Traité de Rome, amendées par l'Acte Unique et précisées par le Traité de l'Union, forment **le cadre juridique**, un cadre dans lequel écologie et libre circulation doivent apprendre à faire bon ménage. Mais, si la Communauté européenne mène désormais une politique spécifique en faveur de la protection de l'environnement, elle a aussi **intégré cette donnée à l'ensemble de ses politiques**, de la politique régionale à la politique énergétique, de l'agriculture aux transports.

Elle s'est par ailleurs dotée d'instruments d'action plus efficaces. **Le cinquième programme d'action pour l'environnement** vient d'être présenté. Il reprend et amplifie les choix arrêtés lors des programmes précédents. Elle a aussi décidé du lancement d'une **Agence Européenne de l'Environnement**, chargée de coordonner l'information et d'évaluer les politiques menées en la matière. Enfin, en décembre 1991, le Conseil des ministres a adopté le programme **LIFE**, un premier instrument financier exclusivement réservé à l'environnement. Bien sûr, des **fonds communautaires** ont déjà été mis en oeuvre pour développer des technologies propres et encourager la protection de l'environnement, que ce soit dans le cadre des fonds structurels (Feder, Feoga), grâce aux fonds de recherche, ou par le biais des actions communautaires (ACE).

Pour agir plus efficacement, la Communauté européenne a aussi imaginé l'imposition de taxes vertes. Mais **ces armes fiscales** sont à double tranchant et le projet d'une taxe sur les émissions de CO₂ et l'énergie suscite aujourd'hui un débat passionné.

Ces choix ne sont pas innocents, et dans ce rôle de pionnière, la Communauté européenne risque de perdre une partie de sa compétitivité industrielle si elle n'est par suivie par ses partenaires américains et japonais. Les **relations internationales** jouent en effet un rôle déterminant dans le combat pour préserver l'environnement. A cet égard, la Conférence de la CNUCED, en juin à Rio de Janeiro, sera un rendez-vous important, et la Communauté européenne s'y prépare activement.

La deuxième partie de l'étude est consacrée à l'analyse de la législation communautaire, secteur par secteur. Pour une meilleure information du consommateur et une plus grande transparence au sein des entreprises, la Communauté a pris récemment deux initiatives majeures : le lancement d'un **éco-label** et la création d'un **audit vert**. Par ailleurs, la bataille pour des **eaux** plus propres, la lutte contre la **pollution atmosphérique**, les nuisances par le **bruit**, la libre circulation des **produits chimiques** et des substances dangereuses, la gestion des **déchets**, la préservation des **ressources naturelles** et l'amélioration de l'**environnement urbain** sont des domaines qui ont été progressivement réglementés par la Communauté européenne. La politique suivie en la matière et les principales directives adoptées ont ici été systématiquement détaillées. Encore faut-il que les directives communautaires soient **correctement appliquées** dans les Etats membres. Cette situation, qui commence d'ailleurs à poser de véritables problèmes, fait l'objet d'une analyse approfondie à la fin de l'étude, où est également reprise, en annexe, la liste de toutes les législations communautaires d'application en matière d'environnement.

Cette étude dresse ainsi un **panorama** de la politique européenne de l'environnement au début de l'année 1992. Elle servira de base de réflexion aux débats qui auront lieu les 6 et 7 février 1992, au Palais des Congrès à Bruxelles, dans le cadre de la Conférence du Club de Bruxelles intitulée : "**Environnement : les investissements prioritaires en Europe**". Connaissant les grandes orientations et les choix arrêtés par de la Communauté européenne, les industriels européens pourront mieux se préparer à relever ce formidable défi.

Bruxelles, le 20 janvier 1992

Valeur de l'ECU au 21 janvier 1992				
1 ECU =	41,0301 FB/L	6,95932 FF	2,29880 HFL	0,712876 ESt
	7,91416 DKR	2,04131 DM	1,536,600 LIT	1,28425 \$Us
	233,710 DRA	128,898 PTA	176,065 ESC	0,766393 EIr